Make Mothers Matter France

De : Marie-Laure Gagey – des Brosses Le 25/10/2019
A : Boris Cyrulnik

Pourquoi nous recommandons de revenir sur la réforme du congé parental

La réforme du congé parental « partagé » entrée en vigueur le 1/1/2015 avait deux objectifs affichés :

- Favoriser une meilleure égalité Homme-Femme en encourageant les pères à prendre davantage de congé parental et en éloignant moins longtemps les mères du monde professionnel (objectif initialement annoncé lors du vote de la loi d'égalité Homme-Femme d'août 2014).
- Faire des économies sur la branche famille de la sécurité sociale (objectif annoncé en octobre 2014 lors du vote du PLFSS 2015)

Ce dispositif ne correspond pas à la réalité des familles :

Moins de 2% des familles utilisant le congé parental partagent ce congé entre le père et la mère

Le congé parental est pris à 94% par les mères et 6% par les pères. Et dans moins de 2% des cas par les deux successivement. C'est le plus souvent le parent avec le plus petit salaire qui prend le congé parental. La faiblesse de l'allocation (396€ par mois) ne saurait permettre à une famille de se passer du salaire le plus élevé du couple pendant quelques mois. L'équation salaire du parent qui recourt au congé parental – frais de garde du bébé et frais de garde périscolaire de l'ainé (ou des aînés) est toujours prise en compte par la famille

Dans certaines familles, la profession d'un des conjoints interdit tout recours au moindre congé parental (chef d'entreprise, commerçant, artisan, profession libérale, frontalier, …).

Lorsqu'une maman est caissière, infirmière, enseignante, puéricultrice ou lorsqu'elle coupe les têtes des canards dans une usine agro-alimentaire … prendre 3 ans de congé parental pour la naissance de son 2ème ou 3ème enfant ne lui parait pas un obstacle majeur à sa « carrière ».

Cette réforme a gravement désorganisé l'offre d'accueil de jeunes enfants en France :

Privés d'allocation de congé parental aux 2 ans de l'enfant, 83% des parents retournent travailler et ont donc besoin d'un mode de garde pour leur enfant.

Plus grave : la réforme a entrainé une chute du recours au congé parental y compris pour les enfants de moins de 1 an (-23%) et pour les enfants de 1 à 2 ans (-28%). Les parents anticipent la difficulté à trouver un mode de garde aux deux ans de leur enfant, renoncent au congé parental et viennent grossir les rangs des demandes de mode de garde formel. Entre 2013 et 2017 ce sont 260.000 enfants de moins qui ont été gardé par un parent en congé parental.

Dans le même temps, les investissements massifs faits pour développer les crèches n'ont permis de créer que 61.800 places de plus en EAJE. Les assistantes maternelles ont continué à être moins nombreuses car aucune politique n'était menée pour les développer. Au final, l'offre global de solutions d'accueil a baissé de 218.000 places sur la durée de la COG (2013-2017).

Solutions d'accueil pour les 0-3 ans	Bilan COG 2013-2017	Rappel des objectifs
Places de crèches supplémentaires	+ 61.800	+100.000
Garde par les assistantes maternelles	- 21.900	+ 100.000
Scolarisation avant 3 ans	+ 1.800	+ 75.000
Recours au congé parental	-260.000	
Evolution totale des solutions d'accueil	- 218.300	+ 275.000

Cette politique conduit année après année la sécurité sociale à « dépenser plus pour garder moins » :

Dépenses de fonctionnement (en M €)	2012	2017	2018	2019 estimé	Evolution du budget global 2012-2019	En %
Crèches	1.954	3.064	3.211	3.357	+1.403	+71,8%
Assistantes maternelles	5.416	5.588	5.581	5.528	+ 112	
Congé parental	2.064	1.233	980	936	-1.128	-54,6%
Budget global	9.434	9.885	9.772	9.821	+ 387	+ 4,1%

Ceci sans compter ni les investissements massifs qu'il a fallu faire pour construire des places de crèches, ni les subventions que les collectivités locales doivent allouer chaque année aux crèches en plus du budget provenant de la sécurité sociale !

Nos préconisations :

Revenir sur la réforme du congé parental partagé en redonnant aux familles un libre choix d'organisation jusqu'aux 3 ans de l'enfant (ou mieux encore jusqu'à l'entrée effective en maternelle). Maintenir la possibilité pour chaque parent de prendre à tour de rôle 6 mois de congé parental pour un 1er enfant (ça encourage quelques pères dans cette voix et ça coûte moins cher aux finances publiques pour ces quelques familles que la garde en EAJE).

Pour favoriser l'égalité homme-femme et un meilleur investissement des pères auprès de leurs enfants, envisager une loi de type « right to request » pour l'ensemble des salariés (note d'une page possible, sur simple demande).